

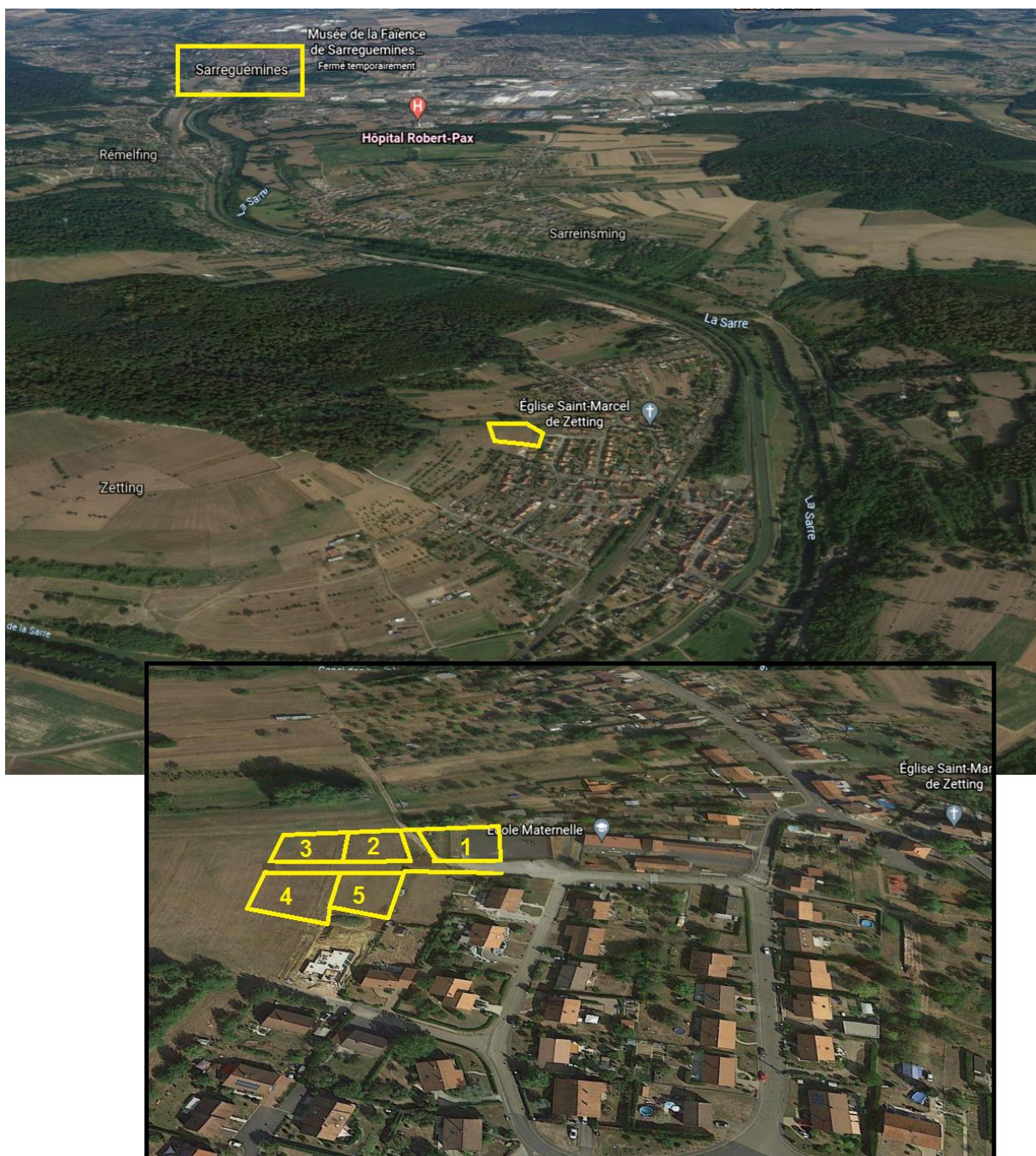
A vendre sur ZETTING, parcelle 2

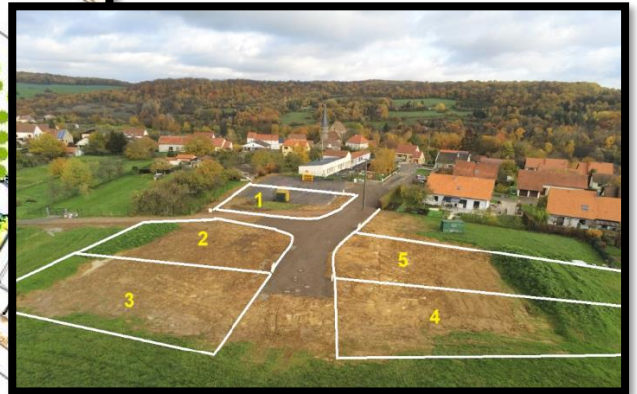
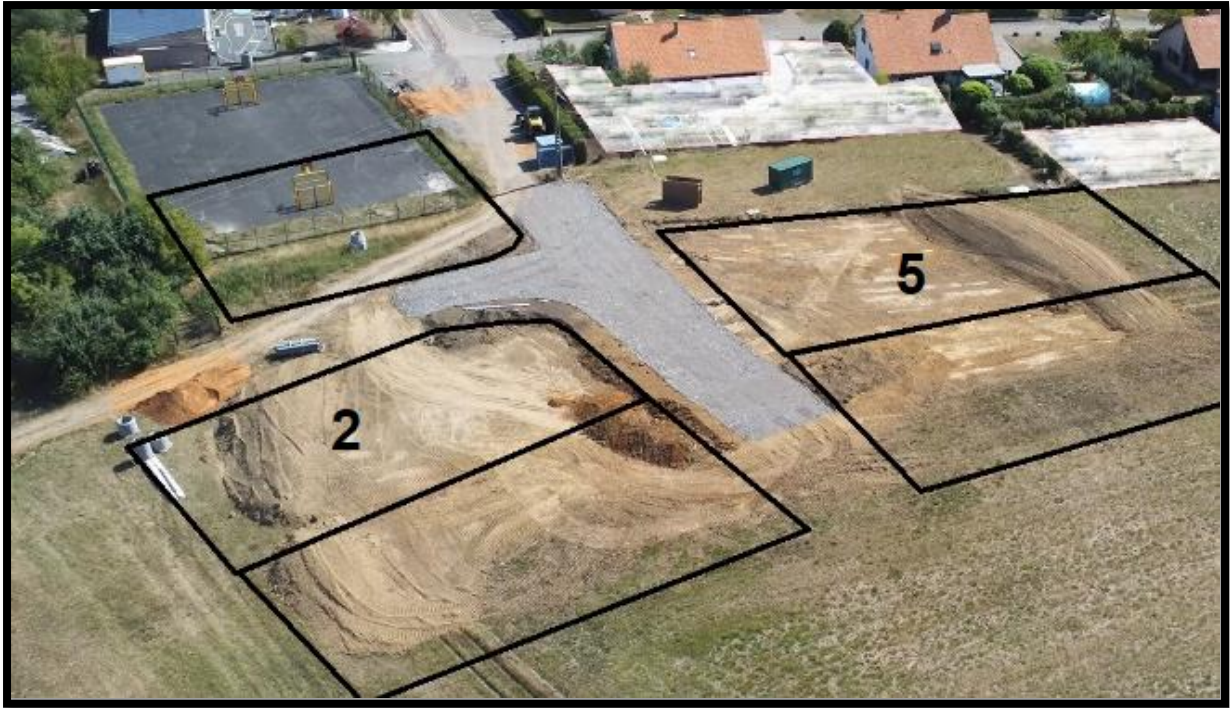
Terrain de 7.52 ares, viabilisé, situé dans le lotissement « Orée du bois »

65 424€

CONTACT : 06.43.60.64.42

[Plan de situation](#)





Présentation de la parcelle

Le terrain est vendu viabilisé (Electricité, eau, assainissement et gaz).

Il reste à l'acquéreur à régler les frais de raccordements aux différents opérateurs, souvent forfaitaire. Il faut compter environ :

- 500€ pour l'électricité (Enedis)
- 1 100€ pour l'assainissement
- 1 100€ Eau (Veolia)
- La parcelle peut également être équipée en gaz (Cout du raccordement : 500€ TTC si utilisé comme énergie de chauffage, 1100€ TTC si énergie domestique uniquement)

Taxe d'aménagement

La parcelle est située dans un lotissement ayant une taxe d'aménagement de 7% (part communale)

Vous pouvez télécharger un simulateur via ce lien : [SimulateurExcel](#)

Règles d'urbanisme

La parcelle n'est pas située dans le périmètre délimité des abords de l'église classée du village.

L'architecte ou le constructeur pourra trouver toutes les règles d'urbanisme ici :

<https://www.zetting-dieding.fr/urbanisme.php>

Les règles sont celles du zonage UB2 (les règles du zonage 1AU vont changer et se calquer sur les règles de l'UB2, modification du PLU en cours).

Les règles sont téléchargeable sur le site de la commune, ou sur ce site :

<https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/map/#tile=1&lon=7.12920521&lat=49.07900768227344&zoom=18&m lon=7.129154&m lat=49.079157>

Il est à noter qu'il faudra prévoir l'intégration d'un système autonome de filtration des eaux récupérées dans votre projet (voir ce site : https://www.agglo-sarreguemines.fr/wp-content/uploads/2020/09/gestion_des_eaux_pluviales_a_la_parcelle.pdf).